

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2001**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 H 30, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, DERCOURT Denis, CAHON Claude, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, DERAMBURE Nathalie, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise, DUFETELLE Benoît,

M. CARON Freddy a donné pouvoir à M. HUYON Jean-Luc, formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé M. BUTTIN René,

Etait absent : M. BOHEC Hervé,

M. DUFETELLE Benoît a été élu Secrétaire de séance

Adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Versant de la Somme ; approbation des statuts

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture et du Conseil Général qui proposent la création d'un syndicat mixte afin de disposer d'un outil permettant de définir les grandes orientations de la prévention des inondations et d'améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau par bassin versant dans le département de la Somme.

Ce Syndicat Mixte regrouperait : le département, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les associations syndicales de propriétaires ayant la qualité d'établissement public.

Il est rappelé que la commune adhère à l'Association Syndicale de la Rivière de Selle et de ses Affluents, depuis sa création et que les travaux réalisés par cette Association Syndicale ont toujours donné satisfaction.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, est donc favorable à l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Versant de la Somme, PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE DANS SA GLOBALITE.

Approbation des Statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Selle (S.I.A.V.S.) et désignation des délégués

Lors des Assises Départementales de l'Assainissement 2001, organisées par le Conseil Général, deux membres du Conseil Municipal ont assisté à l'une de ces réunions le 11 octobre 2001 à AMIENS.

En raison des informations données, le projet de statuts établi par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Selle (S.I.A.V.S.) ne peut être approuvé comme prévu à l'ordre du jour.

Interventions musicales dans les écoles

Le Conseil Municipal accepte les interventions musicales, dispensées par un musicien de la Fraternelle de CONTY. Les enfants des classes de MM. VASSEUR ET MANDONNET bénéficieront d'une douzaine d'interventions dont le coût, de 100 F par séance, sera pris en charge par la commune (soit 2 400 F).

Inscriptions de crédits

Les crédits inscrits à l'article 012 - Dépenses de Personnel s'avérant insuffisants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide par différents virements de crédits à l'intérieur de la section fonctionnement, d'inscrire un montant supplémentaire de 30 000 F à cet article.

Les crédits inscrits à l'article 2031 – Frais d'Etudes s'avérant insuffisants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide par différents virements de crédits à l'intérieur de la section investissement, d'inscrire un montant supplémentaire de 77 539 F à cet article.

Comptes-Rendus des Commissions et des diverses structures intercommunales

Syndicat Mixte Pays de Somme Sud-Ouest

- Un après-midi lecture sur le thème « La Mer » organisé par « Lire en Fête » en association avec les Cinq Cantons aura lieu le jeudi 18 octobre 2001 à l'école de Plachy-Buyon, en collaboration avec la bibliothèque de Plachy-Buyon.

Commission Voirie

Abords du groupe scolaire

- Deux panneaux « Prudence ! Pensez à nos enfants ! » seront disposés aux abords du groupe scolaire.

Stationnement rue de l'Eglise

- La Commission Voirie s'est rendue sur place, le lundi 17 septembre 2001, afin d'étudier les problèmes suite à l'arrêté d'interdiction de stationner à l'entrée de la rue. Une enquête sera réalisée auprès de tous les riverains de la rue de l'Eglise et ce dossier sera revu lors d'un prochain Conseil.

Chemin Chevrier

- Afin de sécuriser ce chemin, des bornes d'éclairage seront prévues.

Site Internet

Toutes les informations concernant la vie de la commune peuvent être consultées sur le site internet, réactualisé : perso.wanadoo.fr/plachy-buyon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15

Le Maire,